



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement scolaire**

**Service de l'instruction publique et de l'action pédagogique
Sous-direction des savoirs fondamentaux et des parcours
scolaires**

Bureau de l'école inclusive

Bureau A1-3

n° D2024 - 008899

Affaire suivie par :

Angélique GOMEZ

Tél : 01 55 55 31 76

Mél : angelique.gomez@education.gouv.fr

Paris, 23 SEP. 2024

La ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse

à

Service de l'accompagnement des politiques éducatives

DGESCO CT Médecin

Brigitte MOLTRECHT

Mél. : brigitte.moltrecht@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle

75357 Paris SP 07

Mesdames les rectrices et messieurs
les recteurs de région académique

Mesdames les rectrices et messieurs
les recteurs d'académie

Objet : Note de rentrée 2024 relative à l'Accompagnement Pédagogique à Domicile, à l'Hôpital et à l'École (APADHE) pour l'année 2024-2025

1- L'enquête sur l'APADHE

a- Des données fiables à tout moment

Le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse est amené à répondre régulièrement aux questions des parlementaires et de la Cour des Comptes sur l'APADHE. Ce sujet est regardé avec attention. Les services de l'administration centrale, les rectorats et les directions et services départementaux de l'Éducation Nationale doivent donc pouvoir disposer à tout moment de données fiables qui sont le reflet de la réalité des prises en charge nationales dans le cadre de l'APADHE. Dans cette perspective, depuis 2023, une enquête en ligne est accessible et permet de saisir et de suivre en continu l'évolution des dossiers à l'échelle d'un département. Afin de pouvoir communiquer ces données, il importe que cette enquête sur l'APADHE soit complétée le plus régulièrement possible. Chaque année, l'enquête est ouverte sur l'ensemble de l'année scolaire à partir de la mi-août.

b- Une enquête en constante évolution

Toutes les améliorations transmises par les coordonnateurs de l'APADHE à la DGESCO sont prises en compte et traitées afin qu'elles répondent aux gestes métiers des coordonnateurs et simplifient leur gestion des dossiers au quotidien. Lorsque les coordonnateurs de l'APADHE ont besoin de données départementales, il leur est possible tout au long de l'année d'extraire directement à partir de cette enquête des fichiers, tableaux, diagrammes en soutien au pilotage départemental, en attente d'une application nationale. Le questionnaire de l'enquête nationale sur l'APADHE s'enrichit ainsi chaque année. À titre d'exemple, afin de permettre le fléchage de tous les systèmes de télé-présence déployés sur le territoire, un item concernant le déploiement du « Cartable connecté » pourra cette année être renseigné.

2- Informations et formation

a- L'animation du réseau APADHE

Afin d'informer, d'échanger et de répondre aux interrogations, une animation du réseau APADHE

piloté par le bureau de l'école inclusive et le médecin conseiller technique de la DGESCO s'organisera autour de trois moments clés cette année 2024-2025 en visioconférence. Une première réunion de rentrée a eu lieu le vendredi 6 septembre. Deux autres réunions sont prévues :

- le **vendredi 17 janvier** de 13h30 à 16h : point d'étape sur l'APADHE et son déploiement
- le **vendredi 27 juin** de 13h30 à 16h : bilan de fin d'année et préparation de l'année scolaire 2025-2026

b- Un guide de bonnes pratiques APADHE

Suite au séminaire national du 23 novembre 2023 des coordonnateurs de l'APADHE et médecins de l'éducation nationale conseillers techniques départementaux, et notamment grâce aux restitutions des travaux en ateliers, un guide de bonnes pratiques sur l'APADHE a pu être rédigé. Il sera publié au mois d'octobre 2024 et accessible en téléchargement sur la plateforme Eduscol.

Ce guide s'est appuyé sur l'expertise des coordonnateurs de l'APADHE et médecins conseillers techniques départementaux. Il a vocation à être un outil d'appui à la pratique professionnelle de l'ensemble des acteurs mobilisés sur la mise en œuvre de l'APADHE, mais aussi particulièrement des coordonnateurs de l'APADHE nouvellement nommés.

c- Le séminaire national de formation 2024-2025

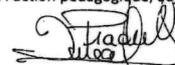
Le séminaire national de formation des coordonnateurs de l'APADHE et des médecins de l'éducation nationale conseillers techniques départementaux est désormais inscrit au Programme National de Formation. Il aura lieu le 21 novembre 2024, en distanciel, toute la journée. Il s'intitule « Accompagner l'évolution des besoins particuliers liés aux troubles de santé physiques et psychiques ».

3- Le Comité de pilotage national de l'APADHE

Conformément à la circulaire du 3 août 2020 relative à l'APADHE, « Un comité de pilotage national annuel permet d'évaluer le dispositif avec une attention particulière sur l'équité d'accompagnement des élèves dans tous les territoires. » Ce comité de pilotage national de l'APADHE aura lieu le 18 octobre 2024 de 9h30 à 12h. Afin de pouvoir évaluer le dispositif, nous vous remercions de nous transmettre les comptes rendus des Comités de pilotages académiques **avant le 7 octobre 2024** à l'adresse suivante : dgesco-ecole-inclusive@education.gouv.fr. Il est attendu un bilan comprenant des éléments quantitatifs et qualitatifs, notamment le nombre d'ETP dédiés et une analyse des données en fonction du contexte territorial, ainsi que les perspectives ou expérimentations envisagées pour améliorer la réponse aux besoins évolutifs des élèves.

Je vous remercie pour la mise en œuvre de l'ensemble de ces actions au service des élèves empêchés pour raisons de santé.

Pour la ministre et par délégation
Pour la directrice générale de l'enseignement scolaire
et par délégation
La cheffe du service de l'instruction publique
et de l'action pédagogique, adjointe à la directrice générale



Rachel-Marie PRADELLES-DUVAL